

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

I.	L'APCDL.....	3
II.	COTISATION D'AIDE AU PARITARISME	4
1.	Appel des cotisations de l'aide au paritarisme (AAP) jusqu'en 2019	4
2.	Depuis 2020 : Nouveau mode de collecte.....	4
3.	Collecte 2021	4
4.	Relance des cotisations	5
5.	Reversements des fonds du paritarisme	6
6.	Conclusion	6
III.	DÉLIVRANCE DE TITRES D'ASSISTANT(E) DENTAIRE ET CERTIFICATS de QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'AIDE DENTAIRE POUR 2021	7
1.	Formation initiale	7
2.	Validation des acquis de l'Expérience (V.A.E.)	7
a.	Bilan des passages en jury V.A.E. pour le titre d'assistant(e) dentaire	7
b.	Bilan des passages en jury V.A.E. d'aide dentaire	7
c.	Délivrance du titre d'assistant(e) dentaire et certificat de qualification professionnelle d'aide dentaire.....	7
3.	Mention complémentaire ODF.....	8
4.	Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux (MAJGRI)	8
IV.	VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE.....	10
1.	Frais de la V.A.E. dentaire.....	10
2.	Organismes financeurs des candidats V.A.E. dentaire	10
V.	AGREMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PAR LA CPNE-FP	12
VI.	COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	13
1.	Commissions de CPNE-FP	13
2.	Les dossiers hors commission traités par la Présidence de la CPNE-FP, le secrétariat et la conseillère formation	18
VII.	COMMISSION PARITAIRE NATIONALE.....	20
1.	Commissions de CPPNI	20
2.	Commission paritaire d'interprétation.....	24
VIII.	CONCLUSION	25
IX.	ANNEXES.....	26
	ANNEXE 1 : Bilan des délivrances du Titre d'assistant(e) dentaire et de la certification de qualification d'aide dentaire par organisme de formation	26

ANNEXE 2 : Représentation en pourcentage de la délivrance du Titre d’assistant(e) dentaire par organisme de formation	27
ANNEXE 3 : Formation initiale évolution du nombre de Titres d’assistant(e)s dentaires et CQP d’aide dentaire délivrés de 2009 à 2021	28
ANNEXE 4 : Bilan des contrats CDD et CDI de 2021	29
ANNEXE 5 : Bilan des délivrances du Titre d’assistant(e) dentaire et de la certification de qualification professionnelle d’aide dentaire par la V.A.E. de 2021	30
ANNEXE 6 : Évolution des passages en jury VAE dentaire	31
ANNEXE 7 : Statistiques plateforme VAE dentaire 2021.....	32

I. L'APCDL

L'Association pour le paritarisme dans les cabinets dentaires libéraux (APCDL), destinée à gérer les fonds du paritarisme provenant de la cotisation des cabinets dentaires libéraux, a été créée par l'accord sur le paritarisme du 16 mars 2007.

Ses statuts ont été déposés avec parution au J.O. en date du 7 juillet 2007.

L'accord a fait l'objet d'une demande d'extension validée le 4 octobre 2007 (parution J.O. 11 octobre 2007), avec date d'application au 1^{er} avril 2007.

La cotisation d'aide au paritarisme consiste à soutenir le dialogue social en finançant le fonctionnement des instances paritaires, Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'interprétation (CPPNI) et Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP).

Elle permet de favoriser les instances de négociation collective, notamment en matière sociale et aide les organisations représentatives à dédommager leurs représentants dans la branche.

Par délégation de la CPNE-FP, l'APCDL gère également l'organisation du parcours de formation et de qualification des personnels des cabinets dentaires.

L'association est constituée des partenaires sociaux historiques signataires de l'accord ainsi que ceux qui y ont adhéré ultérieurement :

■ Employeurs :

- LES CDF
- FSDL
- UD

■ Salariés :

- CFDT
- CGT
- Fédération FO
- UNSA
- CFE-CGC

L'association est accompagnée dans sa gestion par un commissaire au compte.

Mme AVENARD a rempli cette fonction jusqu'au 31 décembre 2021.

Elle n'a pas souhaité renouveler son mandat pour pouvoir prendre une retraite bien méritée.

Les membres de l'APCDL tiennent à la remercier pour son professionnalisme et sa fidélité tout au long de ces années.

M. N'DIAYE prendra le relai à compter du 1^{er} janvier 2022.

2 Conseils d'Administration et 2 Bureaux se sont tenus en 2021.

Ainsi que l'élection du nouveau Bureau, le 19/05/2021 :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| - Présidente | : Dr Lisiane HERVET (Les CDF) |
| - Vice-président | : M. Stevan JOVANOVIC (CFDT) |
| - Trésorière | : Mme Françoise LEPOUCHARD (UNSA) |
| - Trésorière adjointe | : Dr Janig BRUCHIER (UD) |

II. COTISATION D'AIDE AU PARITARISME

1. Appel des cotisations de l'aide au paritarisme (AAP) jusqu'en 2019

De 2015 à 2019, la collecte de la cotisation d'aide au paritarisme était appelée directement par ACTALIANS en même temps que la contribution à la Formation Professionnelle pour les salariés, de manière dématérialisée. Chaque adhérent et tiers déclarant devaient télédéclarer la contribution paritaire sur le site d'ACTALIANS et la régler au plus tard le 28 février de chaque année (sur la masse salariale de l'année N - 1).

A compter de 2016, la réforme de la formation professionnelle n'autorisant plus ACTALIANS à appeler la cotisation des adhérents des DOM TOM, l'APCDL gère donc elle-même depuis cette date sa cotisation dans ces départements et territoires.

2. Depuis 2020 : Nouveau mode de collecte

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel instaurée en 2018 réforme en profondeur la formation professionnelle et son mode de financement. Les OPCA disparaissent au profit des OPCO. Ces derniers n'ont plus pour missions de collecter et redistribuer les cotisations de formation professionnelle. Ils ne sont donc plus en mesure d'appeler et collecter la cotisation d'aide au paritarisme.

La convention passée entre la branche des cabinets dentaires et ACTALIANS devenu OPCO-EP, pour la collecte de l'aide au paritarisme a pris fin le 31/12/2019.

Depuis 2020, l'APCDL gère en total autonomie la collecte de sa cotisation d'aide au paritarisme.

3. Collecte 2021

■ Préparation de la collecte :

Cette année, l'APCDL a fait appel à un infographiste pour la mise en page du flyer d'appel de cotisations et à un imprimeur pour l'envoi du courrier à tous les cabinets dentaires n'ayant pas fait de déclaration sur le site www.apcdl.fr.

Pour les cabinets dentaires possédant un compte APCDL, l'appel de cotisation est fait par courriel via l'application SENDINBLUE.

■ Le déroulement de la collecte :

L'appel de cotisation a été lancé le 4 janvier 2021.

Comme chaque année, des événements indépendants de la volonté de la branche des cabinets dentaires sont venus retarder les déclarations d'employeurs et tiers habilités ainsi que la gestion des règlements.

Ce sont entre autres :

- Le COVID-19 toujours présent en France et son 3^{ème} confinement, avec des couvre-feux et des contraintes de circulation.

- La décision par le Conseil d'Etat d'annuler la cotisation conventionnelle collectée par l'ADSPL le 21/01/2021, engendrant de nombreuses interrogations et confusions dans les cabinets dentaires et chez les comptables.
- Exemples de problèmes rencontrés :
 - 1 535 chèques envoyés par les employeurs sans réalisation de télédéclaration sur le site APCDL
 - Plus d'une centaine de chèques envoyés en double
 - Erreurs sur les chèques (montants, ordre ou oubli de signature)
 - Déclarations erronées ou en doublon (par le comptable et le cabinet dentaire)

Au 31/12/2021, la collecte représente 15 639 déclarations via le site de l'APCDL et 1 535 règlements sans déclaration.

- Soit **17 174** praticiens pour une somme de **381 460 euros**.
- Pour mémoire, la cotisation de l'année 2020 sur la masse salariale 2019 avait atteint 324 048 euros. En 2019 la cotisation sur la masse salariale 2018 avait atteint 510 112 euros mais était gérée par ACTALIANS

4. Relance des cotisations

Plusieurs relances ont été faites pour :

La cotisation 2020 sur la masse salariale 2019 :

- Le 04 et 24/02/2021, par courriel : télédéclarations faites sur le site APCDL entre septembre et décembre 2020 en attente de règlement.
- Le 15/03/2021 : 1er courrier de relance avec pénalité de retard de 10 euros pour les télédéclarations de septembre à décembre 2020 sans règlement : 186.
- Le 22/03/2021 : 2ème courrier de relance avec pénalité de retard de 15 euros pour les télédéclarations de janvier à août 2020 sans règlement : 284.
- Le 15/06/2021 : 2ème Relance par courrier avec pénalité de retard de 15 euros de 82 praticiens qui ont effectué leur déclaration entre septembre et décembre 2020 mais qui n'ont pas encore envoyé leur paiement.

La cotisation 2021 sur la masse salariale 2020 :

Par courriel :

- 18/02/2021 : rappel de l'obligation d'effectuer sa télédéclaration pour l'année 2021 via le site APCDL.
- 12/04/2021 : rappel de l'obligation d'effectuer sa télédéclaration pour l'année 2021 via le site APCDL et l'impossibilité de traitement des règlements par l'APCDL sans télédéclaration : 3 139.
- 14/04/2021 : télédéclaration faite sur le site APCDL entre janvier et mars 2021 en attente de règlement : 1 465.
- Entre le 14 et le 19/04/2021 : renvoi du courrier d'appel de cotisation (NPAI) à la bonne adresse du praticien.
- Le 15/06/2021, relance de 1 596 praticiens qui ont effectué leur déclaration entre janvier et mai 2021 mais qui n'ont pas encore envoyé leur paiement.

- Le 16/06/2021, relance 10 552 praticiens qui n'ont fait aucune déclaration sur le site APCDL
 - Résultat : 1009 déclarations supplémentaires
 - Entre le 09 et le 30/09/2021, relance par courrier de 9 159 praticiens qui n'avaient fait aucune déclaration sur le site APCDL
- Au 31/12/2021, l'APCDL est encore en attente de **979 règlements** pour une somme totale de **19 451 euros** pour la collecte de 2021 et toujours dans l'attente de 129 règlements pour une somme totale de 2536 euros pour la collecte de 2020.

5. Reversements des fonds du paritarisme

En juin de chaque année, l'APCDL verse aux organisations paritaires représentatives et signataires de l'accord, 50% de la part qui leur revient via le fond du paritarisme.
En juin 2021, l'APCDL a donc versé la part de la collecte 2021 sur la masse salariale 2020.

Le solde est versé en octobre de la même année aux organisations paritaires ayant adressé à l'APCDL, l'état de leurs frais pour l'année précédente dans les délais impartis.

Au Bureau du 6 mai 2021, il a été décidé qu'au vu de la situation comptable de la collecte de l'année 2020 et de la situation sanitaire du pays, de limiter la somme reversée aux organisations représentatives à 100 000 euros.

Cette somme pouvait être révisée en fonction des résultats de fin d'année.

6. Conclusion

La situation sanitaire COVID-19 a de nouveau fortement ralenti le déroulement des opérations.

De plus, la confusion avec l'ADSPL cause encore beaucoup de tort à l'APCDL mais heureusement l'information commence à bien circuler dans les cabinets de comptabilité.

Pour toutes ces raisons, la collecte du paritarisme n'a pas pu atteindre cette année le niveau des années « ACTALIANS ».

La dotation aux organisations paritaires est donc restée stable.

III. DÉLIVRANCE DE TITRES D'ASSISTANT(E) DENTAIRE ET CERTIFICATS de QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'AIDE DENTAIRE POUR 2021

1. Formation initiale

- Nombre de titres d'Assistant(e) Dentaire délivrés : **2 930**
- Nombre de Certificats de Qualification professionnelle d'Aide Dentaire délivrés : **32**
(cf. annexe 1)

2. Validation des acquis de l'Expérience (V.A.E.)

a. Bilan des passages en jury V.A.E. pour le titre d'assistant(e) dentaire

- **Nombre de passages en jury VAE d'assistant(e) dentaire :** **76**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation totale : **70**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation partielle : **6**

b. Bilan des passages en jury V.A.E. d'aide dentaire

- **Nombre de passages en jury VAE d'aide dentaire :** **6**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation totale : **6**
- Nombre de candidats ayant obtenu une validation partielle : **0**
- Nombre de candidats n'ayant pas reçu de validation : **0**

c. Délivrance du titre d'assistant(e) dentaire et certificat de qualification professionnelle d'aide dentaire

- Le nombre de délivrances du **Titre d'Assistant(e) dentaire** se décompose comme suit :
 - **54** à l'issu du passage des candidats en jury 2021, (**primo-accédant**)
 - **40** à des candidat(e)s passé(e)s en jury VAE dentaire entre 2013 et 2020 et dont des activités n'avaient pas été validées. Ses candidats ont pu validées les activités manquantes :
 - dans un organisme de formation.
 - ou à la suite d'une action de formation préconisée par le jury.

Ce sont la plupart du temps :

- l'U.E. « désinfection, stérilisation ». (Pour rappel, les U.E. ont une durée de validité de 5 années).
- l'AFGSU niveau 2 pour les assistants(e)s dentaires et niveau 1 pour les aides dentaires.

Au total, **94** Titres d'assistant(e)s dentaires ont été délivrés en 2021. (cf. annexe 5)

4 certificats de qualification professionnelle d'aide dentaire ont été délivrés lors de leur passage en jury VAE 2021.

3. Mention complémentaire ODF

Par accord du 19 juin 2008, les partenaires sociaux de la branche des cabinets dentaires ont créé la « **mention complémentaire ODF** » sur la base d'une formation de 100 heures.

3 organismes de formation sont habilités par la CPNE-FP à délivrer cette formation :

AFPPCD-ODF

CNQAOS

Formation & Santé

L'APCDL gère la procédure de délivrance de cette mention complémentaire.

Nombre d'attestations « Mention Complémentaire ODF » délivrées :

■ AFPPCD-ODF	3
■ CNQAOS	0
■ FORMATION ET SANTÉ	0

Au total, **3 attestations** « Mention Complémentaire ODF » ont été délivrées en 2021.

4. Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux (MAJGRI)

En 2019, les partenaires sociaux de la branche des cabinets dentaires ont créé la formation « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux ».

Cette formation obligatoire a une validité de 5 ans.

À ce jour, 9 organismes sont agréés par la CPNE-FP à délivrer cette formation en présentiel (Académie d'art dentaire, AFPPCD-ODF, Centre de formation Pasteur, CFAAD, CQFD, CNQAOS, Elan formation dentaire, ESAD, Formation & Santé), 2 à la délivrer en distanciel (L'UFSBD et WEBDENTAL).

L'APCDL gère la procédure de délivrance de cette formation.

Nombre de parchemins « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » délivrés :

■ ACADEMIE D'ART DENTAIRE	0
■ AFPPCD-ODF	0
■ CENTRE DE FORMATION PASTEUR	0
■ CFAAD	0
■ CQFD	0
■ CNQAOS	1 519
■ ELAN FORMATION DENTAIRE	0
■ ESAD de PARIS	0
■ ESAD de TOULOUSE	0
■ FORMATION & SANTE	0
■ UFSBD	915
■ WEBDENTAL	498

Au total, 2 932 parchemins « Mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux » ont été délivrés pour 2021.

IV. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

1. Frais de la V.A.E. dentaire

La VAE dentaire est gérée dans son intégralité par l'APCDL (faisabilité, recevabilité, préparation jury, passage en jury des candidats).

Le coût d'un dossier VAE dentaire pour un passage en jury s'élève à 775 euros.

Le devis des frais de la VAE dentaire se décompose comme suit :

Coût de la faisabilité et de la recevabilité 275 euros

- L'étude du dossier d'inscription (recevabilité)
- L'entretien de faisabilité

Coût du jury 500 euros

- L'indemnité des membres du jury
- Les frais de préparation et passage en jury
- 8 heures de validation

192 devis ont été établis durant l'année 2021 contre 148 en 2020.

2. Organismes financeurs des candidats V.A.E. dentaire

Il faut distinguer deux catégories de candidats :

- Les candidats relevant d'un financement OPCO-EP.
- Les candidats dits « hors champ », financés par d'autres structures que l'OPCO- EP (OPCO différente, Pôle Emploi, Uniformation, Mutualité, etc).

Certains organismes financeurs ne prennent pas en charge l'intégralité du coût de la VAE dentaire. Les candidats concernés doivent faire appel soit à d'autres organismes financeurs soit financer eux-mêmes le reste à charge.

Dès lors que l'organisme financeur (UNIFORMATION ou Pôle Emploi) indemnise l'employeur (Mutualité Française par exemple) ou le CIBC pour les frais de jury, l'APCDL facture les frais à l'organisme ayant reçu le financement.

PRISE EN CHARGE DES VAE EN 2021

FINANCEMENT	NOMBRE
■ ACTALIANS / OPCO EP	49
■ UNIFORMATION	0
■ COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	8
■ PÔLE EMPLOI + PERSONNEL (candidat lui-même)	6
■ PERSONNEL (candidat lui-même)	5
■ PÔLE EMPLOI	8
■ EMPLOYEUR	5
■ MUTUALITÉ	6
TOTAL	87

V. AGREMENT DES ORGANISMES DE FORMATION PAR LA CPNE-FP

Pour délivrer la formation d'assistant dentaire, les Organismes de formation (OF) doivent obtenir un agrément délivré par la CPNE-FP.

Conformément à son cahier des charges concernant l'agrément CPNE-FP, la commission n'étudie aucune nouvelle demande d'agrément de ce type depuis le 31 décembre 2019 et ce pendant une période de 5 ans.

Les prochaines demandes d'agrément devront être présentées en 2024.

VI. COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Commissions de CPNE-FP

10 Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) ont eu lieu en **2021**.

■ CPNEFP du 14 janvier 2021

- Proposition de création d'un poste de secrétaire dentaire après validation des UE1 + UE4 : retour des membres de la CPNE-FP.
Le collège employeur serait favorable à la création de ce nouveau poste. Le collège salarié, s'interroge sur la pertinence de cette évolution mais reste néanmoins favorable à un travail sur le sujet.

■ CPNE-FP du 18 février 2021

- Assistant Dentaire Qualifiée de niveau 2 (ADQ2)
Détermination des voies d'accès à la formation : proposition des membres de la CPNE-FP.
L'objectif est de trouver un consensus entre tous les membres de la CPNEFP concernant les voies d'accès au métier d'ADQ2.
- Secrétaire dentaire :
Chaque organisation a pour objectif de présenter ses propositions afin de finaliser le projet de création du poste secrétaire dentaire.
- OPCO EP : expérimentation AFEST cofinancée par La DIRECCTE Ile-de-France au bénéfice de la branche des cabinets dentaires.
Il est rappelé qu'afin que cette expérimentation soit réussie, il est primordial d'obtenir la participation d'un large panel de cabinets dentaires volontaires. Les CDF ont proposé 3 cabinets dentaires. Malheureusement, la FSDL et l'UD, autres syndicats employeurs, déjà sollicités, n'ont pas encore proposer de cabinets pour participer à cette expérimentation.
- Formation MAJGRI en FOAD : étude des dossiers de demandes d'agrèments pour l'enseignement du module Gestion du Risque Infectieux en FOAD par le groupe BINHAS et CFPAST
 - Après étude du dossier, les membres de la CPNEFP décident à l'unanimité que le dossier du groupe BINHAS ne peut être étudié en l'état étant donné les lacunes concernant les experts en stérilisation.
Un courrier adressé au Groupe BINHAS lui demandera d'apporter toutes les précisions nécessaires concernant ces experts.
 - Après étude du dossier, les membres de la CPNEFP approuvent à l'unanimité les qualifications présentées des experts en stérilisation permettant à CFPAST de poursuivre son processus d'agrément.

■ CPNE-FP du 18 mars 2021

- CLES dont la demande d'agrément a été reçue le 19 février 2021 et ENDO ACADEMIE dont la demande d'agrément a été reçue le 29 janvier 2021 pour la délivrance de la formation initiale du titre d'assistant dentaire contestent le fait que la CPNEFP n'étudie aucune nouvelle candidature d'organisme depuis le 31 décembre 2019, pendant une période de 5 ans.

Les membres de la CPNE-FP confirment à l'unanimité leur décision de ne pas étudier ces demandes arrivées trop tardivement.

Un courrier sera adressé aux organismes pour les informer de cette décision après que la rédaction en ait été validée par Catherine BISSEY de l'OPCO EP.

Il est à noter que le dossier de ENDO ACADEMIE ne répond pas aux cahiers des charges établis par la CPNEFP :

- Il ne justifie pas d'au moins 3 années d'expérience dans le domaine de la formation par alternance et d'au moins 3 années d'expérience pour une formation préparant à une qualification inscrite au RNCP.
- Le format distanciel proposé n'est pas conforme à l'article 10 de de l'Arrêté du 8 juin 2018 relatif à la formation conduisant au titre d'assistant dentaire.

➤ Point sur France Compétences pour le renouvellement du CQP AIDE DENTAIRE.

Les membres de la CPNE-FP décident à l'unanimité de ne pas poursuivre le renouvellement du CQP d'Aide Dentaire sur la plateforme France Compétences.

➤ ADQ 2 voies d'accès :

La proposition initiale retravaillée est présentée aux membres de la CPNE-FP.

Il sera nécessaire de trouver rapidement un consensus concernant les voies d'accès à la formation ADQ2 pour adresser une proposition finalisée au ministère

■ CPNE-FP du 22 avril 2021

➤ Les Organismes de Formation :

- Compte rendu de la rencontre en Visioconférence du 08/04/2021 entre les OF et le bureau de la CPNE FP

- Contrat d'apprentissage

L'ensemble des organismes de formations (OF) à l'exception d'AGORA et CQFD Fontaine sont en mesure de dispenser des formations à des stagiaires en contrat d'apprentissage.

La carte interactive recensant ses organismes est accessible sur le site www.apcdl.fr.

Les contrats en apprentissage représentent 40 % des nouveaux contrats de formation en alternance signés dans la branche.

- Contrôle des OF (Sujets et copies d'examen)

Les sujets d'examen ont été collectés auprès des OF et adressés de manière anonymisée aux membres correcteurs de la CPNE FP.

➤ OPCO EP : intervention de Mme BISSEY Catherine quant à l'expérimentation AFEST

Les CDF ont déjà proposé 3 cabinets volontaires.

La FSDL et l'UD, déjà sollicités sur le sujet n'ont toujours pas pu, à ce jour, trouver des cabinets volontaires pour participer à cette expérimentation.

➤ OMPL :

- Etude Covid 19 impact sur les entreprises
- Projet Plateforme emploi compétence (avec création une bourse à l'emploi)

L'OMPL propose de créer et financer une plateforme facilitant la mise en relation des employeurs et des employés en recherche d'emploi. Une section spécifique correspondant à cette demande pourrait être incluse sur le site de l'APCDL.

Il est à noter que la mise en place d'une telle option nécessite une réactivité et un suivi des annonces.

➤ SPP santé : les prises en charge des OF non agréés /Pro A/Aide au tutorat.

Suite à la proposition de l'OPCP-EP d'attribuer une partie de l'aide au tutorat aux employeurs de stagiaires en ProA, Les partenaires de la branche valident cette offre.

- **ADQ2 :**
 - voies d'accès à la formation d'ADQ2

Un consensus est établi quant aux voies d'accès à la formation de l'ADQ2. Un schéma résume ce parcours.

Ce schéma sera adressé au ministère et l'ensemble des acteurs de la profession (Ministère des solidarités et de la Santé, ADF, ONCD, OF, Conférence des Doyens).

L'UD et l'UNSA proposent de remplacer l'acronyme ADQ2 par « Assistante dentaire en médecine Bucco-Dentaire » pour présenter le projet au ministère.
- **Secrétaire dentaire : retour des organisations salariales sur la poursuite du projet.**
A chaque syndicat de proposer un projet pour la création du poste secrétaire dentaire.

■ CPNE-FP du 20 mai 2021

- **Compte rendu de la réunion ZOOM avec la commission « assistant dentaire » de l'ARS Auvergne Rhône Alpes au sujet des équivalences pour les assistantes dentaires ressortissant de l'UE.**
Un courrier type indiquant le lien du site et les coordonnées de cette commission sera établi afin de pouvoir renseigner les assistants dentaires ressortissant de l'UE.
Le lien de la commission sera disponible sur le site de l'APCDL.
- **Mise en place d'enquêtes de satisfaction sur la MAJGRI (FOAD et Présentiel).**
Un questionnaire de satisfaction à destination des salariés ayant suivi la formation MAJGRI soit en FOAD soit en présentiel a été créé et adressé aux stagiaires en amont d'un audit.

L'enquête débutera par WEBDENTAL et l'UFSBD qui délivrent la formation en FOAD.
Suivra ensuite, l'audit des 9 Organismes de Formation agréés délivrant la formation en présentiel.
- **Ajout d'heures de formation pour le contrat d'apprentissage.**
Le temps de formation doit représenter 25% du temps global du contrat d'apprentissage.
Ainsi pour un contrat d'apprentissage de 18 mois à temps plein, le nombre d'heure de formation doit être de 682h.
Dans la formation des assistants dentaires, le compte n'y est pas et l'OPCO-EP comme l'OPCO santé ne peuvent prendre en charge l'ensemble de ces contrats.
Il est donc demandé à l'OPCO-EP d'accorder la prise en charge dans l'attente de la mise en conformité du titre VII de la CCN des cabinets dentaires avec les règles de la formation en apprentissage
- **SPP santé : les prises en charge des OF non agréés / Pro A retour des organisations salariales et employeurs.**
Suite à la crise sanitaire COVID 19 en 2020, la prise en charge des formations s'est faite à 100%. De nombreux OF ont profité de l'aubaine pour augmenter leur tarifs avec pour conséquence de déstabiliser les comptes des OPCO. Comment faire pour contrôler tous ces OF ?
L'OPCO EP n'est pas en mesure de contrôler pour le moment les OF qui profitent du système avec des formations aux coût excessif.
- **OMPL et Cabinet QUADRAT : retour et présentation de l'étude « Equipe dentaire en Europe ».**
Les membres du cabinet QUADRAT ont présenté la deuxième phase de leur étude.

■ CPNE-FP du 1er juillet 2021

- **Intervention de l'OMPL pour une présentation d'un tuto sur une bourse emploi/compétences.**

Un courrier adressé à l'OMPL par la CPNE FP autorise ce dernier à construire une plateforme emploi/compétence adaptée aux besoins des cabinets dentaires et à leurs spécificités sur la base de ce qui a été présenté lors de la réunion de la CPNE FP du 01 juillet 2021.

- Retour sur l'Audit de la MAJGRI en distanciel de WEB DENTAL et de l'UFSBD.
Présentation des résultats chiffrées et analyse de WEB DENTAL et de l'UFSBD
- Retour sur les corrections des sujets d'examens pour le titre d'assistant dentaire des organismes de formation agréés.
Présentation des résultats et analyse
- Mise en place des visites sur sites des Organismes de formation agréés.
Un rapport d'Audit des organismes de formation ESAD et CNQAOS ont été élaborés par le secrétariat de la CPNEFP.

■ CPNE-FP du 2 septembre 2021

- Election de la Présidence et de la Vice-Présidence de la CPNE FP.
Présidente : Mme Cécile CARRIER
Vice-présidente : Mme Marie TOURTEREL.
Mme Janig BRUCHIER poursuit son mandat de secrétaire de la CPNE FP.
- Audit de la MAJGRI en distanciel et en présentiel.
Les résultats chiffrés et une analyse ont été présentés aux membres de la CPNE FP.
Une visio- conférence avec l'équipe pédagogique de l'UFSBD puis avec l'équipe pédagogique WEB DENTAL seront organisées le 17 septembre 2021.
Une visio-conférence avec l'équipe pédagogique de la CNQAOS puis avec l'équipe pédagogique de CFPAST suivront.
- Retour sur les visites sur sites de l'ESAD et de la CNQAOS le 05/07/2021.
Suite à ces visites, des comptes rendus ont été rédigés puis validés par l'ESAD et la CNQAOS.
- Retour sur les corrections des sujets d'examens pour le titre d'assistant dentaire des Organismes de formation agréés.
Les résultats d'audit des corrections des sujets des OF ont été envoyés à tous les membres de la commission CPNE FP.
Les sujets UE3, UE4 CCAM et AGENDA, l'UE5 et l'UE7 ont été envoyés à l'ensemble des OF du 07/09/2021 au 10/09/2021.
- Proposition de modification du référentiel d'évaluation des épreuves U.E. /titre assistant dentaire
Le projet de modification du référentiel d'évaluation a été adressé à tous les OF le 02 septembre 2021.
- Problèmes des heures avec OPCO SANTE et l'OPCO EP.
Des discussions sont en cours avec l'OPCO EP, qui organise une réunion interne jeudi 9 septembre 2021 avec tous les référents alternance sur le sujet afin que l'enregistrement de tous les contrats des assistants dentaires en contrat d'apprentissage soient harmonisés et éviter les refus de prise en charge.
- Présentation par l'OMPL et le Cabinet QUADRAT de la dernière phase de l'étude « Equipe dentaire en Europe ».
Le cabinet QUADRAT présente aux membres de la CPNE FP l'ensemble de l'étude.

■ CPNE-FP du 7 octobre 2021

- Retour sur les visio-conférences avec l'UFSBD et WEB DENTAL sur la MAJGRI en FOAD.
Suite à ces visio-conférences, un compte rendu d'audit a été élaboré et présenté ce jour. Il sera envoyé à l'OPCO EP pour information.

- Actions prioritaires de la branche SPP Santé / formations collectives (intervention de Mme Louiza KASMI pour l'OPCO EP).
Un courrier de la CPNEFP sera envoyé à l'OPCO EP concernant la demande d'ajout de la mention complémentaire paro-Implantologie dans la liste des formations prioritaires de la branche des cabinets dentaires.

■ CPNE-FP du 18 novembre 2021

- Retour sur les visio-conférences avec CNQAOS et CFPAST sur la MAJGRI en présentiel.
Suite à ces visio-conférences, un compte rendu d'audit a été élaboré et présenté ce jour. Il sera envoyé à l'OPCO EP pour information.
- Proposition de modification du référentiel d'évaluation des épreuves UE/ titre assistant dentaire
Le nouveau référentiel d'évaluation a été validé par les membres de la CPNEFP en séance.
- Mention complémentaire administrative
Cette mention complémentaire a été validé par les membres de la CPNE-FP.
- Présentation du nombre de pré requis et de dispense pour les chirurgiens-dentistes hors Union Européenne depuis janvier 2021.
La CPNEFP a accordé à ce jour 86 demandes de pré-requis, 70 dispenses de chirurgiens-dentistes hors Union Européenne, 10 dispenses d'Assistant dentaire hors Union Européenne.

■ CPNE-FP du 9 décembre 2021

- Présentation du nombre de MAJGRI en FOAD et en PRESENTIEL.
Le nombre de MAJGRI en FOAD et en PRESENTIEL ont été présentés aux membres de la CPNE FP.
- Présentation du nombre de dispense de CHIR DENT HORS UE et d'AD HORS UE et de Pré requis délivrées par la CPNE FP.
Les chiffres et la procédure pour obtenir un pré requis auprès de la CPNE FP et des dispenses pour les Chirurgiens dentiste hors Union Européenne ont été présentés aux membres de la CPNE FP.
- Présentation du nombre de VAE et des Titres VAE édités par la CPNE FP.
Une Présentation du nombre de VAE et des Titres VAE édités par la CPNE FP ont été exposés aux membres de la CPNE FP.
- Présentation de la carte des Implantations des OF et des projets d'ouvertures des OF en 2021.
Cette dernière est disponible sur le site internet de l'APCDL
Présentation d'un récapitulatif des projets d'ouvertures des sites des OF accordés par la CPNE FP en 2021.
- Point sur l'ADQ 2.
Conférence sur l'ADQ2 à l'ADF présentée par le Dr TOURTEREL et HAMMER : Avec une salle comble réunissant plus de 200 personnes, le retour des participants est bon. De plus le nouveau conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes semble en phase avec les propositions de la CPNE FP. Une rencontre pourrait être organisée en février 2022.

7 dossiers particuliers ont été traités en CPNE-FP :

- Répondre à la problématique du financement du reste à charge du contrat PRO A.
- Un courrier est reçu concernant les modalités d'exécution de l'UE8.
- L'organisme ENDO ACADAMIE conteste le fait que la CPNE-FP n'étudie aucune nouvelle candidature d'organisme depuis le 31 décembre 2019, pendant une période de 5 ans.
- La CPNE-FP a reçu une demande de reconnaissance de titre d'assistant dentaire selon la procédure transitoire par une personne non titrée travaillant en tant qu'assistant dentaire.
- La CPNE-FP a examiné la demande d'une stagiaire ayant terminé sa formation à l'ESAD et ayant redoublé. Cette dernière sollicite CPNE-FP pour obtenir la qualification d'aide dentaire suite au redoublement de l'UE5 « Assistance au praticien ».

2. Les dossiers hors commission traités par la Présidence de la CPNE-FP, le secrétariat et la conseillère formation

Suite à l'inscription du métier d'assistant dentaire au Code de la Santé publique, les assistants dentaires doivent faire enregistrer leur Titre d'assistant dentaire auprès de l'Agence Régionale de Santé de leur lieu d'exercice afin d'obtenir leur numéro ADELI*.

La CPNEFP a examiné et rédigé **300** courriers en réponse à diverses demandes, ci-dessous.

Quelques exemples reçus en 2021.

- 16 attestations confirmant l'obtention du Titre d'assistant dentaire ont été établies entre janvier et avril 2021, puis adressées aux ADQ ayant égarés ou non réceptionnés leur « Titre », afin de pouvoir s'enregistrer à l'ARS de leur lieu d'exercice.
- 17 duplicatas de titres d'assistant dentaire ont été édités entre mai et décembre 2021.
- Renvoi de 76 titres suite à une faute d'orthographe ou de date.
- Renvoi de 3 titres à la bonne adresse (courrier revenu en NPAI à l'APCDL).
- 95 demandes de prérequis pour intégrer la formation d'assistant(e) dentaire.
- Demande d'agrément pour dispenser la formation d'assistant dentaire (1 demande en 2021 ENDO ACADEMIE).
- Demande d'agrément pour dispenser la formation mise à jour de la Gestion du Risque Infectieux en FOAD (2 demandes en 2021 CFPAST et BINHAS).

- Les demandes de reconnaissance de diplôme d'assistant(e) dentaire étranger :
12 demandes en 2021 pour l'union européenne et hors union européenne contre 0 en 2020.

PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE	DEMANDES 2021
	2

PAYS HORS UNION EUROPÉENNE	DEMANDES 2021
	10

- Les demandes pour les étrangers hors Union européenne détenteurs d'un diplôme de chirurgien-dentiste :

73 demandes en 2021 pour l'union européenne et hors union européenne contre 75 en 2020.

PAYS HORS UNION EUROPÉENNE	DEMANDES 2021
	73

VII. COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

1. Commissions de CPPNI

10 Commissions Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation des cabinets dentaires libéraux (CPPNI) ont eu lieu en 2021.

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) des cabinets dentaires a été mise en place par l'Avenant à la CCN du 16 mars 2017, Titre I – dispositions générales – article 1.6 (commission paritaire : composition et attributions), et étendu en partie par **arrêté du 5 mai 2018, paru au J.O. le 1^{er} juin 2018**.

La crise sanitaire COVID 19 a obligé les partenaires sociaux à se réunir le plus souvent en visioconférence.

■ CPPNI du 14 janvier 2021

- L'homologation du référentiel pénibilité de la branche des cabinets dentaires arrive à son terme en 2023. Il est donc nécessaire de travailler dès maintenant à la reconduction de cette homologation et pourquoi pas en profiter pour tenter de recenser et prévenir l'ensemble des risques professionnels dans la branche des cabinets dentaires comme le préconise la loi sur la santé au travail.
- Représentativité syndicale depuis la dissolution de la SNISPAD.
Interrogée sur le sujet, la DGT propose d'attendre les résultats de la prochaine représentativité issue des élections syndicales toutes proches.
- Négociation salariale.
Signature d'un accord salarial entérinant une augmentation de 2.2 % des salaires des postes qualifiés de la branche prenant effet le 01/01/2021.
- Mise à jour de la convention collective nationale des cabinets dentaires à droit constant sur la réforme de la formation professionnelle et l'accès de la formation des assistants dentaires via un contrat d'apprentissage. (Titre VII)

■ CPPNI du 18 février 2021

- Présentation de AOPS Conseil par l'actuaire M. Sylvain ROUSSEAU.
L'ensemble des membres de la CPPNI se questionne sur l'intérêt de s'adjoindre les services d'un actuaire actuellement et réserve sa décision dans l'attente du devis finalisé de M. ROUSSEAU.
- Suite de la mise à jour de la convention collective nationale des cabinets dentaires à droit constant sur la réforme de la formation professionnelle et l'accès de la formation des assistants dentaires via un contrat d'apprentissage. (Titre VII)

■ CPPNI du 18 mars 2021

- Réécriture du titre II de la CCN de la branche.
La CGT propose de modifier la rédaction du titre II de la Convention Collective Nationale (CCN) des cabinets dentaires afin de le mettre en conformité avec la loi et en particulier les congés de formation économique, sociale et syndicale.
La proposition de la CGT est validée par la majorité des membres présents de la CPPNI.
- Validation de la rédaction finale de la réécriture du titre VII de la CCN.

Le projet de réécriture du titre VII de la CCN des cabinets dentaires est approuvé par l'ensemble des membres de la CPPNI.

Reste la rédaction de l'article sur le CPF à compléter.

■ CPPNI du 22 avril 2021

- Validation et mise à signature du titre II de la CCN de la branche.
Le collège salarié approuve l'idée de FO d'enrichir cette rédaction d'une négociation sur la gestion de la participation des salariés aux congrès et assemblées statutaires de leur organisation syndicales (paragraphe 2.3.1) et souhaiterait se concerter pour faire une proposition collégiale avant la prochaine CPPNI du 20/05/2021.
- Validation et mise en signature de la rédaction finale de la réécriture du titre VII de la CCN.
Rédigé ainsi, les membres de la commission approuvent le texte cependant la CGT souhaite adresser des corrections par courriel au secrétariat de la CPPNI.
Une rédaction finale prenant en compte leur modification technique et non sur le fond sera adressée à l'ensemble des membres de la CPPNI pour validation.
- Devis AOPS actuaire M. Sylvain ROUSSEAU.
La CPPNI propose d'effectuer un appel d'offre pour la prévoyance et d'étudier par la suite les différents devis d'actuaire qui seront présentés. Un cahier des charges sera rédigé en ce sens.
- Signature de l'avenant N° 8 à l'accord du régime prévoyance (augmentation 4%).
Il s'agit d'un avenant technique entérinant la décision des partenaires sociaux d'augmenter de 4 % la cotisation Prévoyance au 1er janvier 2021, passant ainsi cette dernière de 1.5% à 1.56% de la masse salariale.
- Rappel des règles pour le nombre de représentants dans les instances sociales par organisation syndicale.
Collège salarié : 2 personnes par organisations syndicales.
Collège employeur : Les CDF : 6 – FSDL : 1 – UD : 1

■ CPPNI du 20 mai 2021

- Négociation de la réécriture du titre II de la CCN de la branche.
La négociation sur la prise en charge financière des absences des salariés pour participer aux AG et réunions de leur syndicat est reportée à la prochaine commission laissant le temps à chacun de présenter ces propositions à ces instances.
- Validation et mise à signature de la rédaction finale du titre VII de la CCN.
- Projet cahier des charges pour appel d'offre actuaire contrat prévoyance.
Un COPIL est mis en place pour finaliser la rédaction du cahier des charges :
 - Pour le Collège employeur : Les CDF : Dr Lisiane HERVET et Dr Doniphan HAMMER - UD : Dr Janig BRUCHIER
 - Pour le Collège salarié : CFDT : M. Stevan JOVANOVIC - FO : Mme Cécile CARRIER - UNSA : Mme Françoise LEPOUCHARD

■ CPPNI du 1er juillet 2021

- Présentation par les représentants AG2R-La Mondiale des précomptes de résultats des contrats prévoyances et santé de la branche des cabinets dentaires.
- Présentation du projet du cahier des charges pour appel d'offre actuaire contrat prévoyance selon l'avancée des travaux du COPIL.

- Accord salarial du 1^{er} janvier 2021 : La sous-commission des accords de la DGT étend le texte avec réserve.

■ **CPPNI du 2 septembre 2021**

- Négociation de la réécriture du titre II de la CCN de la branche.
- Prime de secrétaire – Mention complémentaire administrative.
Il est nécessaire de rédiger les termes de la période de transition

■ **CPPNI du 7 octobre 2021**

- Titre II de la CCN de la branche des cabinets dentaires.
Hormis la CGT et FO, l'ensemble des partenaires sociaux approuvent la nouvelle rédaction.
- Prime de secrétariat – Mention complémentaire administrative
Projet de rédaction définissant la période de transition.
- Validation de la rédaction finale du titre VII de la CCN, articles concernant les contrats d'apprentissage et de contrat de professionnalisation.
Ainsi corrigée, l'ensemble des membres de la CPPNI valide la rédaction du titre VII de la CCN.
- Remise à signature avenant n°8 au protocole d'accord de prévoyance : annule et remplace.
L'avenant n°8 au protocole d'accord de prévoyance du 5 juin 1987 a été refusé à l'extension par la DGT pour non-respect de l'article L 2261-23-1 du Code du travail incluant le paragraphe sur la spécificité des très petites entreprises.
Un nouvel avenant n°8 est rédigé dans ce sens et mis à signature en séance puis repartira pour demande d'extension selon la procédure habituelle.
- Augmentation du régime Prévoyance AG2R La Mondiale.
Au vu des résultats inquiétants du régime Prévoyance, l'AG2R-LA MONDIALE préconise une indexation de la cotisation Prévoyance de + 3 % passant le taux de 1.56 % à 1.61 % à compter du 1^{er} janvier 2022.
Les partenaires sociaux signent l'avenant N°9 entérinant cette augmentation.
L'avenant n°9 rédigé selon les règles du code du Travail sera soumis à signature via DocuSign et envoyé pour demande d'extension selon la procédure habituelle.
- Présentation « Démarche Présence » par AG2R La Mondiale.

■ **CPPNI du 18 novembre 2021**

La CPPNI accueille pour la première fois M. DARZENS, représentant CFE-CGC, organisation représentative depuis les dernières élections syndicales.

- Signature « Titre II de la CCN de la branche ».
L'ensemble des partenaires sociaux approuvent la dernière rédaction proposée mais la CFDT, CGT et FO précisent qu'ils ne le signeront pas.
Tenant compte de ces dernières remarques, l'accord de nouveau rédigé sera soumis à signature en séance.
- Prime de secrétariat – Mention complémentaire administrative : période de transition.
L'ensemble des membres de la CPPNI, hormis la CGT valide la rédaction proposée en séance.
La rédaction de l'avenant sera mise en forme en ce sens et ce dernier sera soumis à signature par DocuSign.
- Réécriture du titre VII de la CCN : apprentissage, contrat de professionnalisation

Hormis la CFDT, l'ensemble des membres de la CPPNI valide la nouvelle rédaction du titre VII de la CCN.

La rédaction de l'avenant sera mise en forme en ce sens et ce dernier sera soumis à signature par DocuSign.

➤ **Négociation salariale.**

Les organisations syndicales CGT et FO ont adressé au secrétariat de la CPPNI, le 2 novembre dernier, par courrier recommandé avec A.R. un circulaire demandant au collège patronal d'inscrire à l'ordre du jour de la CPPNI du 18 novembre 2021, l'ouverture des négociations salariales.

Propositions du collège salarié :

- CFDT demande soit 10 % d'augmentation immédiat, soit 15 % sur 2 ans sur tous les postes de la grille
- CGT demande 5 % d'augmentation sur tous les postes de la grille
- FO demande 5 % d'augmentation sur tous les postes de la grille
- UNSA demande 5 % d'augmentation sur tous les postes de la grille
- CFE-CGC demande 238 à 243 euros brut par mois sur tous les postes de la grille

Le collège employeur déclare prendre bonne note de ces propositions et va en faire part à ses instances respectives.

➤ **Augmentation de la cotisation pour l'aide au paritarisme.**

Le sujet est laissé à la réflexion de chacun.

■ **CPPNI du 9 décembre 2021**

➤ **Qualité de vie au travail.**

Soucieuse de poursuivre le travail sur la prévention des risques professionnels et la qualité de vie et des conditions de travail des salariés de la branche des cabinets dentaires, les CDF proposent de commencer à travailler sur l'actualisation de ce référentiel pénibilité afin de pouvoir renouveler cette homologation.

Le souhait étant de continuer dans la démarche de prévention des risques professionnelles dans les cabinets dentaires.

En 2017, la branche des cabinets dentaires avait fait appel à l'expertise de M. COTTET, de DIDACTHEM pour réaliser le référentiel pénibilité et obtenir son homologation.

Au vu de cette collaboration positive, la CPPNI souhaite de nouveau s'adjoindre l'expertise de DIDACTHEM d'autant que l'agence connaît déjà le dossier.

La présidence de la CPPNI prendra contact avec M. COTTET pour lui proposer le projet de la branche et l'inviter à la prochaine CPPNI du 22/01/2022.

➤ **Négociation salariale.**

Propositions du collège employeur :

- 3% d'augmentation sur les postes qualifiés, à compter du 01/01/2022.

Pour ne pas écraser la grille et préserver la reconnaissance des compétences des postes qualifiés de la branche, il se propose de rajouter le taux d'augmentation du SMIC qui est actuellement envisagé entre 0,5 et 0,6%.

A part l'UNSA, l'ensemble du collège salarié regrette qu'encore une fois, le collège employeur mette de côté les postes non qualifiés.

Le collège salarié souhaite pour perdre le moins de temps possible, continuer cette négociation salariale en se réunissant en Visio conférence avant la prochaine CPPNI du 22/01/2022.

Une Visio conférence est programmée le jeudi 6 janvier 2022.

2. Commission paritaire d'interprétation

3 dossiers et/ou demandes sont passés en Commission d'Interprétation de la CPPNI, dont :

- 1 demande d'un praticien concernant l'application du salaire minimum conventionnel.
- 1 demande d'un praticien concernant la mention complémentaire ODF.
- 1 demande d'un praticien concernant l'attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNEFP
- 1 demande d'un praticien concernant le remboursement des frais de restauration lors d'une journée au centre de formation pour son assistante dentaire

VIII.CONCLUSION

La situation sanitaire exceptionnelle dû à la pandémie COVID 19 de 2020 s'est poursuivie à moindre importance sur 2021 et a impacté la vie professionnelle comme la vie personnelle de chacun.

L'activité économique a repris son cours, fini la réduction du temps de travail et le chômage partiel. Les cabinets dentaires ont dû faire face aux nombreuses sollicitations des patients pressés d'être soignés dans un contexte démographique tendu.

Face à ces défis, Les partenaires sociaux ont œuvré pour permettre :

- Le maintien des emplois dans la branche et leur transformation en conséquence.
- La création de l'assistant dentaire qualifié de niveau 2 qui permettrait aux praticiens de retrouver un temps médical et aux patients de préserver leur santé bucco-dentaire.
- Des prises en charge optimum des personnels en formation (apprentissage, professionnalisation, VAE, ProA.).

Ils ont ainsi poursuivi sans relâche leur mission :

- Accompagner, voire anticiper les mutations des emplois.
- Accompagner les salariés :
 - A maintenir leurs compétences dans leur emploi.
 - À évoluer dans leur carrière professionnelle, avec la création des mentions complémentaires administratives, et paro-implantologie
 - À accéder aux métiers de la branche pour ceux qui sont en recherche d'emploi.
- Anticiper l'évolution des métiers de la branche pour être en adéquation avec la transformation des cabinets dentaires en se battant pour la création du nouveau métier d'ADQ2.

La CPNE-FP fidèle à ses missions contribue à l'adaptation des formations des personnels des cabinets dentaires.

La CPPNI à travers l'ensemble des accords signés concrétise ses adaptations et transformations.

La restructuration des branches professionnelles poursuit son évolution.

Ici encore, les partenaires sociaux doivent réfléchir aux enjeux et trouver les solutions qui permettront d'offrir aux salariés et aux entreprises, les meilleures conditions possibles pour assurer la pérennité des structures, de replacer les branches au cœur du dialogue social, et répondre ainsi, à la volonté gouvernementale d'avoir à terme, des branches suffisamment importantes pour répondre aux défis de l'emploi.

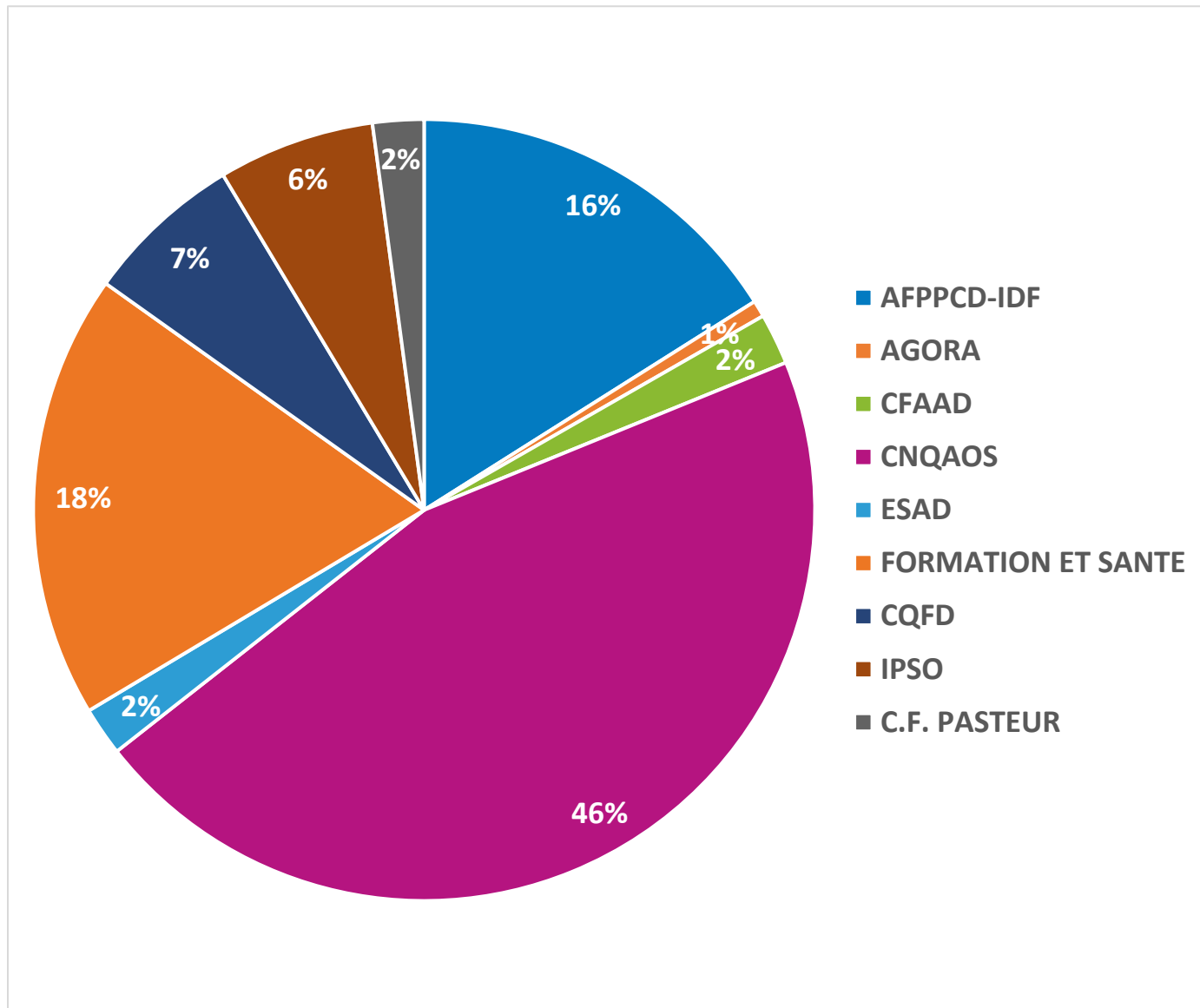
L'APCDL, par les fonds dont elle a la gestion, et dont elle assume désormais seule la collecte est là pour accompagner les partenaires sociaux dans cette démarche.

IX.ANNEXES

ANNEXE 1 : Bilan des délivrances du Titre d'assistant(e) dentaire et de la certification de qualification d'aide dentaire par organisme de formation

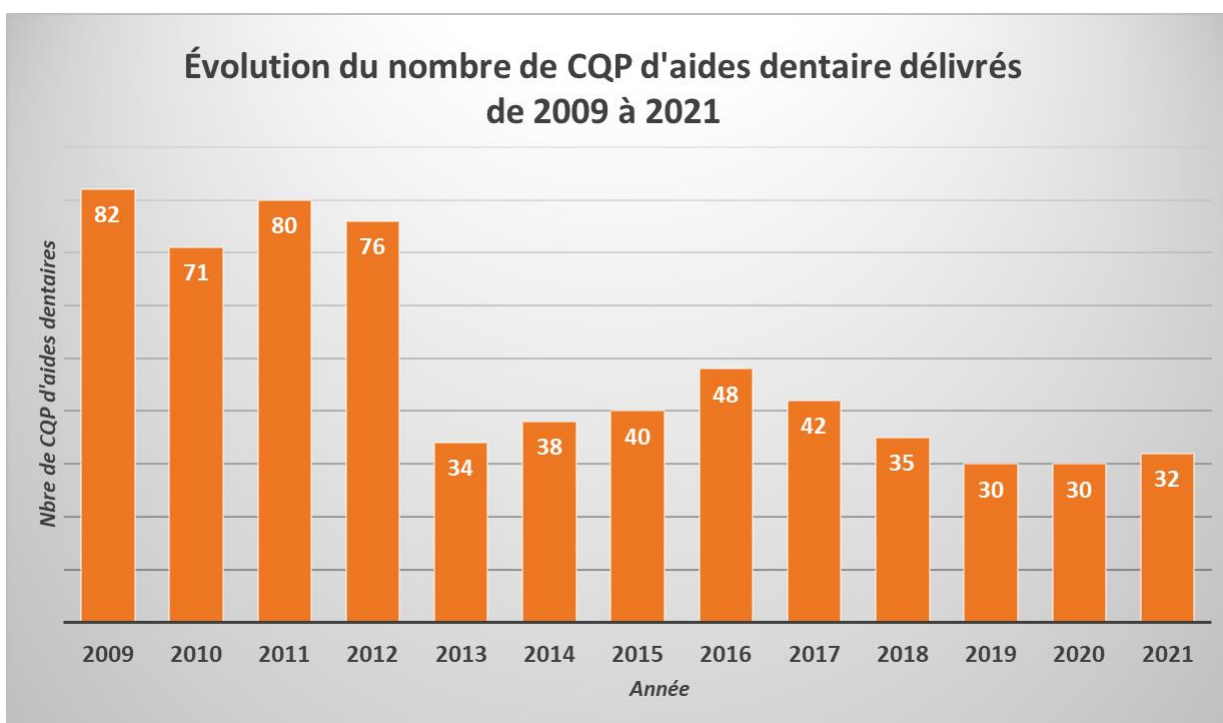
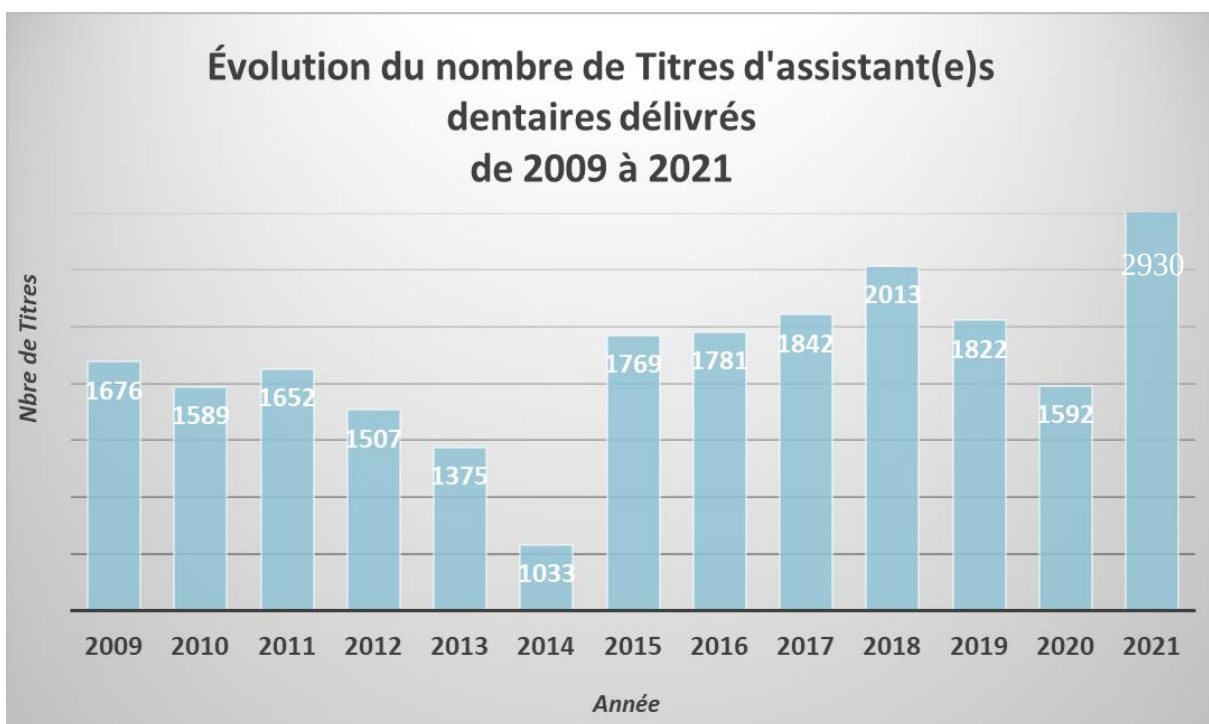
Organisme de formation	Nombre de titres d'assistant(e) dentaire délivrés		Nombre de certifications d'aide dentaire délivrées		TOTAL Assistant(e)s + Aides Dentaires	
	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021	Année 2020	Année 2021
AFPPCD-IDF	90	470	19	10	109	480
AGORA	28	20	2	1	30	21
CFAAD	52	62	2	0	54	62
CNQAOS	770	1335	11	16	781	1351
CQFD	6	59	0	1	6	60
ESAD	200	540	0	1	200	541
FORMATION ET SANTÉ	212	192	0	3	212	195
GROUPE FORMATION DIFFUSION	0	0	0	0	0	0
IPSO ACADEMIE	178	190	1	0	179	190
CENTRE DE FORMATION PASTEUR	56	62	0	0	56	62
TOTAL tout O.F. confondu	1592	2930	35	32	1627	2962

ANNEXE 2 : Représentation en pourcentage de la délivrance du Titre d'assistant(e) dentaire par organisme de formation



ANNEXE 3 : Formation initiale évolution du nombre de Titres d'assistant(e)s dentaires et CQP d'aide dentaire délivrés de 2009 à 2021

FORMATION INITIALE



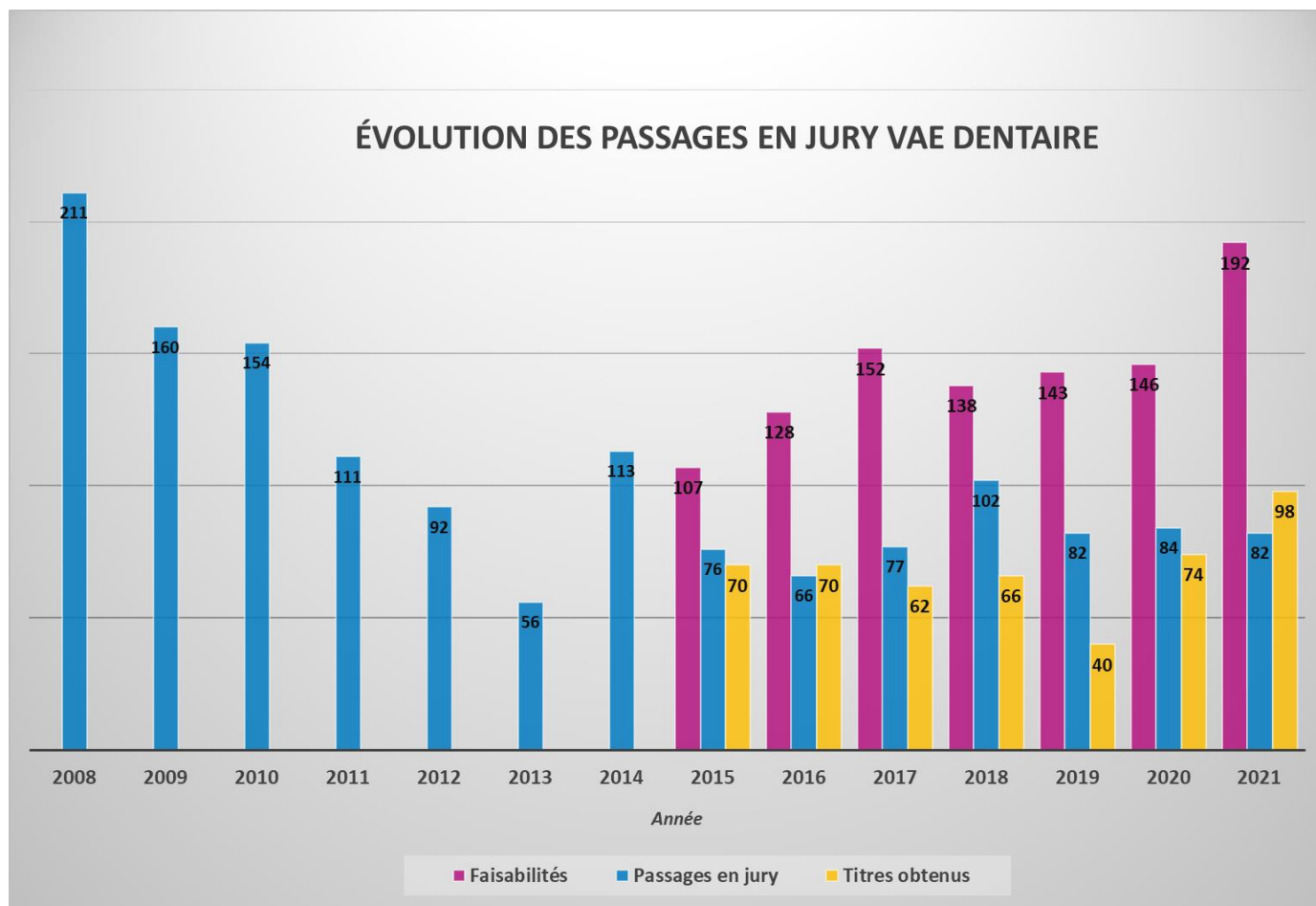
ANNEXE 4 : Bilan des contrats CDD et CDI de 2021

Voie d'accès à la certification	Contrat CDD			Contrat CDI			TOTAL CDD et CDI
	Temps plein	Temps partiel	TOTAL CDD	Temps plein	Temps partiel	TOTAL CDI	
Contrat de professionnalisation	987	136	1123	166	35	201	1 324
Période de professionnalisation	6	0	6	185	48	233	239
TOTAL GÉNÉRAL							1563

ANNEXE 5 : Bilan des délivrances du Titre d'assistant(e) dentaire et de la certification de qualification professionnelle d'aide dentaire par la V.A.E. de 2021

Intitulé délivrance	Assistant(e) dentaire	Aide dentaire	TOTAL assistant(e) et aide dentaire
« Primo accédant »	40	4	44
Candidat(e)s passé(e)s en jury de 2013 à 2020	54	0	54
TOTAL	94	4	98

ANNEXE 6 : Évolution des passages en jury VAE dentaire



* L'année 2013 fut la première année de passage en jury VAE d'assistant(e) dentaire sous le nouveau référentiel, qui a eu pour conséquence de ne pouvoir positionner les candidat(e)s **qu'à partir du mois de juin 2013**.

ANNEXE 7 : Statistiques plateforme VAE dentaire 2021

Intitulé	Assistant dentaire/aide dentaire
Nombre de candidats recevables	192
Nombre de candidats irrecevables	-
Nombre d'entretiens de faisabilité	192
Nombre de candidats inscrits définitivement et affectés à un CIBC	188
Nombre de candidats inscrits sans accompagnements	4
Nombre de passage en jury	82